

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 19. Trois mois... 10.

On s'abonne : A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 32; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne : A PARIS, chez MM. BAYAS-LAPITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

30 Avril 1880.

Chronique générale.

Des bruits de modifications ministérielles ont circulé mercredi de nouveau, pendant une partie de la soirée, dans différents endroits officiels. On prétendait qu'à la suite d'une entrevue entre le Président de la République et M. J. Ferry, ce dernier aurait déclaré très-nettement qu'il était prêt à se retirer. Comme c'est peut-être la dixième fois qu'il est question de la retraite de M. J. Ferry, on peut attendre qu'elle devienne effective pour en parler, mais ce que nous pouvons annoncer avec certitude, c'est que tous les ministres, sans exception, verraient partir M. J. Ferry sans aucun regret.

RENAISSANCE DE L'AMNISTIE.

D'après les dispositions qui sont prises depuis quelques jours dans l'un de nos ministères, il devient presque certain que le gouvernement est aujourd'hui dans l'intention de compléter l'amnistie en prenant lui-même l'initiative d'un projet de loi qui sera soumis aux Chambres avant les vacances parlementaires.

La résistance du Président de la République, qui était la plus difficile à vaincre, a fini par céder devant les objections multipliées des différents membres du cabinet qui ont fait valoir des raisons de haute politique, surtout en raison des élections générales, si elles venaient à être décidées inopinément. — Il reste environ 300 proscrits de la Commune hors de France, dont les dossiers ont été examinés avec soin et sont réunis en ce moment à la Présidence pour être vus les uns après les autres par M. Grévy.

On parle dans les cercles parlementaires d'une réunion plénière que tiendraient d'ici à peu de temps les différents groupes républicains de la Chambre, afin de se mettre d'accord sur différentes questions, notamment celles de la magistrature et de l'enseignement. M. Gambetta se montrerait disposé à accepter la présidence de cette réunion. Les intimes du président de la Chambre affirment même qu'il saisirait avec empressement l'occasion pour exposer, dans un grand discours, ses idées sur la ligne politique à suivre.

M. Cazot n'acceptera à aucun prix le projet de loi sur la magistrature de M. Waldeck-Rousseau : il a déclaré qu'au besoin il en ferait une question de portefeuille. Les rapports de tous les premiers présidents qu'il a consultés pour la troisième fois sur l'importante question de la suspension de l'inamovibilité, sont tous unanimes à constater le triste et déplorable effet que produirait sur les populations de la France entière la moindre atteinte portée au principe de l'inamovibilité.

M. Jules Ferry a été entendu par la commission de l'enseignement primaire. Il a insisté sur la nécessité de la disjonction des différentes parties du projet de loi préparé par la commission.

Plusieurs membres ont combattu cette motion ; le ministre a déclaré persister dans ses conclusions.

Après le départ de M. Ferry, la commission a décidé :

Que l'on saisisse la Chambre de la suppression de la lettre d'obédience, puis de la gratuité, et qu'enfin on ferait un rapport sur l'obligation et la laïcité ; qu'on y relaterait les raisons qui ont déterminé la commission à ne pas disjoindre ces deux parties, et qu'il reste à la Chambre de statuer en dernier ressort.

Si nos renseignements sont exacts, M. Emile de Girardin va donner sa démission de député.

L'éminent publiciste aurait manifesté l'intention de se retirer absolument de la vie politique ; il abandonnerait même la direction effective de la France.

Son successeur à la Chambre, pour le IX^e arrondissement de Paris, sera probablement M. Ranc, dont les comités opportunistes et radicaux soutiendront également la candidature.

Tous nos grands hommes politiques sont malades !

M. Martel, que l'on croyait à peu près guéri et qu'on attendait à Paris ces jours derniers, est encore et pour longtemps à Nice, où le retient une recrudescence de sa laryngite ;

M. Hérod, sénateur et préfet de la Seine, jouit d'une santé si pitoyable qu'il n'a pu aller soutenir mardi un débat, qui l'intéressait personnellement, au conseil municipal ;

M. Wilson, député d'Indre-et-Loire et sous-secrétaire d'Etat aux finances, est atteint d'une phlébite qui le condamne au repos le plus absolu et l'oblige à garder la chambre, ce qui promet quelques jours de répit aux malheureux fonctionnaires et employés de ce département.

M. Alfred Naquet, député de Vaucluse, est douloureusement étendu sur son lit où le clove une fièvre scarlatine qu'il a gagnée dans ses tournées en faveur du divorce.

Enfin, M. Spuller, député de Paris et rédacteur de la République française, est une victime de l'épidémie régnante. La variole l'enlève pour quelque temps à la Chambre et à son journal.

Les Tablettes d'un Spectateur rapportent un détail caractéristique relatif aux préparatifs de la réception faite par la municipalité de Lille à M. Jules Ferry.

« Depuis quinze jours, on réunissait tous les soirs, au palais Rameau, sorte d'exposi-

tion permanente d'horticulture, les élèves des écoles laïques pour leur apprendre à crier, à chanter et à figurer.

La veille de l'arrivée du ministre, on donna une répétition générale à laquelle le maire assista, jouant le rôle de M. Jules Ferry. »

NOUVEAU MANIFESTE DU PRINCE NAPOLEON.

Le prince et ses amis se sont parfaitement rendu compte de la mauvaise impression produite, sur une grande partie des impérialistes, par les tendances hostiles au clergé que paraissait révéler sa première lettre, et si, comme l'assuraient dernièrement les deux organes officiels du prince, il n'a rien à retirer quant aux fonds de ses déclarations, il croit opportun et nécessaire même d'en préciser, d'en expliquer la forme et la portée.

On a paru croire que le prince approuvait, sans restriction, l'attitude agressive du gouvernement actuel à l'égard de tout le clergé, de tout le parti catholique. On a trouvé habile, disent les amis du prince, de le présenter comme englobant, dans une même réprobation, dans une égale inimitié, le clergé séculier et le clergé régulier, les prêtres et évêques ayant charge d'âmes et les membres des congrégations religieuses. C'est cette erreur, plus ou moins volontaire, que le prince veut réduire à néant.

Les propositions de loi présentées, depuis la rentrée des Chambres, par MM. Paul Bert et Labuze, et tendant à imposer aux prêtres le service militaire avant leur entrée dans les ordres, ces propositions de loi, disons-nous, ont fourni au prince l'occasion, impatientement attendue par lui, de déclarer, de la façon la plus catégorique, qu'autant les décrets concernant les congrégations récemment rendus par le gouvernement lui ont paru opportuns, justifiés, légaux et conformes à la tradition et aux principes napoléoniens, autant il tenait pour dangereux, impolitique et opposé aux sentiments de la nation tout ce qui tendrait à porter atteinte à la dignité du clergé, au recrutement de ses

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

LE DOCTEUR JACQUES HERVEY

(Suite.)

XXIV

Il n'est pas un riverain des rivières navigables qui ne sache qu'à certains jours de la semaine, la hauteur de l'eau atteint des proportions considérables. Les riverains de la Seine appellent cela la lâcherie ; les riverains de l'Yonne, l'écluse.

restent échoués le long du rivage jusqu'à l'écluse prochaine, l'animation disparaît, le silence se fait, et la rivière redevient tranquille et solitaire.

Aujourd'hui, et depuis quelques années seulement, l'administration a fait construire à Armes, près de Clamecy, un réservoir immense, contenant je ne sais combien de millions de mètres cubes d'eau, et sur tout le cours de l'Yonne une suite d'écluses qui retiennent les eaux et facilitent la navigation.

La veille, et dans la nuit qui précède l'écluse, tous les bateaux et les trains de bois se réunissent à l'écluse qui suit le réservoir d'Armes. A l'heure dite, un employé qu'on nomme le meneur d'eau, armé d'une longue perche, marche en avant et donne, avec sa perche, le signal, reproduit comme les anciens télégraphes aériens, et les écluses s'ouvrent successivement. Les trains de bois et les bateaux prennent la file et descendent la rivière sans autre secours que la force du courant, très-violent en certains endroits.

Ce départ offre un coup d'œil fort curieux et des plus pittoresques.

Il y a bien, par-ci par-là, quelques bateaux effondrés, quelques trains de bois coupés en deux, force coups de poings et jurons, mais, à cela près, tout marche à merveille.

A l'époque où se passent les faits de notre récit, le réservoir d'Armes n'existait pas. L'écluse s'ob-

tenait au moyen de la levée des aiguilles qui retiennent les eaux de la Cure.

La Cure est une petite rivière qui prend sa source aux confins de l'Yonne, de la Nièvre et de la Côte-d'Or. A partir de Dornecy, elle suit l'encaissement d'une longue vallée et s'augmente de l'énorme volume d'eau qui descend des coteaux et des montagnes, en formant ainsi un réservoir naturel, dont les eaux sont retenues à l'endroit où la Cure se mélange avec l'Yonne, c'est-à-dire entre Accoley et Cravant. Au signal donné, les aiguilles se levaient, et l'eau, trouvant une issue, se précipitait avec une vitesse vraiment vertigineuse, en quelques minutes elle arrivait, grondeuse et menaçante, à une très-grande distance.

Ces courtes explications étaient nécessaires pour bien faire comprendre ce qui va suivre.

Le mardi soir, vers neuf heures, Jean Malicorne, qui, sous prétexte de régler ses comptes avec Andoche Morisset, l'avait fait venir dans sa maison, se mit au lit en sa présence, se prétendant indisposé. Mais à peine le passeur fut-il sorti que Malicorne se jeta à bas du lit et s'habilla. Il mit par-dessus ses vêtements un de ces manteaux qu'on appelle limousines et dont le collet droit cache tout le bas de la figure. Il couvrit sa tête d'un feutre mou et en rabattit les ailes sur ses yeux. Ainsi affublé, Jean Malicorne était complètement méconnaissable. Il sortit de chez lui, sans

bruit, par la porte qui donnait dans les écuries, et se trouva sur le port.

La nuit était très-noire ; l'obscurité s'augmentait encore d'un épais brouillard qui s'élevait au-dessus des eaux et d'une pluie fine, mais continue.

Jean Malicorne descendit sur la berge, détacha son bateau et traversa la rivière sans qu'aucun bruit trahît sa présence.

Il fit sonner sa montre et s'assura de l'heure ; il était neuf heures et demie.

Jean Malicorne se dirigea lentement vers le hameau qui était situé à environ un kilomètre de là. Quand il eut atteint les premières maisons, il prit par les champs et contourna le hameau afin de se trouver à son extrémité. Puis il revint sur ses pas tout doucement, guettant l'occasion qu'il cherchait.

Un jeune garçon d'une dizaine d'années sortit d'une grange.

— Eh ! mon gars, dit Jean Malicorne d'une voix trépanante et nasillard, veux-tu bien me rendre un service et gagner un écu de cinq francs ?

Cinq francs ! c'était une somme pour l'enfant.

— Je le veux bien, dit-il, si ce n'est pas trop difficile.

— Ce n'est pas difficile du tout. Il s'agit d'aller à Château-Bernard, chez Prosper Malicorne, le médecin ; tu lui diras qu'il vienne en toute hâte aux Moustiers, — c'était une grosse ferme voisine du hameau ; — il y a un accouchement à faire.

membres, à l'exercice libre de sa mission vraiment sociale.

Le prince se prononcera, en conséquence, très-nettement et avec énergie contre la prétention de certains républicains d'imposer un an de service militaire aux futurs prêtres et contre toute mesure inspirée par le même sentiment d'hostilité au clergé séculier.

En se prononçant pour le maintien et le respect scrupuleux de la lettre et de l'esprit du Concordat, le prince Napoléon rappellera les vœux formulés sur cette question du clergé séculier par les libéraux de 1789 et s'efforcera de démontrer que la politique qu'il entend suivre dans les questions religieuses est de tout point conforme aux vues éminemment sages et clairvoyantes de Napoléon I^{er} et à la tradition constante du régime impérial.

Cette lettre doit paraître quelques jours avant la discussion des propositions Paul Bert et Labuze, et c'est parce que le prince et ses conseillers sont d'avis qu'il y a lieu de hâter l'apparition de ce second et important manifeste que M. Janvier de la Motte, avec l'habileté et la perspicacité qu'on lui sait, et connaissant d'ailleurs les intentions du prince, a demandé, au grand étonnement de bien des gens, l'urgence pour ces propositions.

On sait que l'urgence a été prononcée; la nouvelle lettre du prince Napoléon ne tardera pas à paraître.

M^{lle} Beaugrand a paru pour la dernière fois sur la scène de l'Opéra dans le ballet de *Hamlet*, et les abonnés lui ont fait une ovation. Il paraît que M^{lle} Beaugrand, très-remarquable artiste d'ailleurs, représentait à l'Opéra la danse nationale, une tradition qui s'en va avec elle. Nous disons: il paraît, n'étant pas clerc le moins du monde en ces matières.

Il faut croire que S. Exc. le grand maître de l'Université, à l'œil étonnant duquel rien n'échappe, a proscrit M^{lle} Beaugrand de la scène de l'Opéra comme il entend chasser de France les Jésuites et les membres des autres congrégations non autorisées, comme il raye, sur son nouveau plan d'études scolaires, les thèmes grecs et latins, les vers et les discours latins.

Nous entrons vraiment dans des temps nouveaux, et rien n'échappe à la réforme de nos républicains touche-à-tout: les collégiens ne feront plus de thèmes, M^{lle} Beaugrand ne dansera plus, les Jésuites n'enseigneront plus, parce qu'ils enseignaient bien; en revanche, M. Paul Bert exige que les jeunes prêtres fassent un an de service dans les rangs de l'armée, et les jeunes instituteurs aussi. Quand on n'aura plus ni instituteurs, ni prêtres, ni soldats, ni religieux, ni écoliers, ni danseuses, quand pas un citoyen ne pourra plus faire entendre une parole indépendante sans encourir les peines les plus sévères, quand la magistrature sera asservie elle aussi, la République sera-t-elle enfin contente? — Non, jamais. Elle est impossible à assouvir. Le nihilisme qui la ronge est son ver solitaire.

Les troubles de Lille.

Nous empruntons à la *Vraie France* les nouveaux renseignements que voici sur les scènes de désordre dont la ville de Lille a été le théâtre:

« Nous affirmons que le citoyen sénateur-maire de Lille a reçu hier matin une assignation à la requête des propriétaires de l'École libre Saint-Joseph, à Lille, pour faire constater les dégâts causés samedi et dimanche au collège des Pères Jésuites.

« On sait que les communes, c'est-à-dire les contribuables, sont responsables des dégradations causées par des attroupements aux propriétés particulières.

« M. Dutilleul s'est empressé de demander la note à payer. Ce sera autant à ajouter aux frais de réception de M. le ministre de l'Instruction publique.

« M. Leroy-Crépeaux a écrit au *Petit Nord* pour se défendre d'avoir crié: Vivent les Jésuites!

« Nous avons reçu d'un des manifestants de samedi la note que voici:

« Monsieur,

« Le *Petit Nord* dit que nous avons crié: « A bas le ministre! » — Je démens le *Petit Nord*, — ce cri était dans nos cœurs, il n'a pas été sur nos lèvres.

« Nous avons crié: Vive le Sénat! vive la liberté! vivent les catholiques! vive l'armée! vive la police! vive la France! vivent les Jésuites!

« Pour ma part, j'ai été poursuivi et hué par quelques femmes et voyous parce que je criais: Vive la France! et vive la liberté!

« J'ai entendu un affreux voyou et une fille publique, se tenant par le bras, crier: « A bas les corrupteurs de la jeunesse! » Cham en eût fait un croquis. »

« On nous rapporte que samedi, à neuf heures du soir, un groupe de jeunes gens, installés au premier étage de la *Brasserie alsacienne*, lançaient dans la foule des marionnettes de carton simulant des Jésuites, et criaient: En voilà! en voilà encore à mettre à la lanterne!

« Ils n'ont pas été inquiétés.

« Un de nos amis nous assure que dimanche, en passant rue Valmy, une école au grand complet — élèves de 9 à 14 ans et leurs maîtres — chantaient le: « Ça ira! A mort les Jésuites! Les Jésuites à la lanterne! »

« Nous-mêmes nous avons entendu, au retour de la pose de la première pierre de la Faculté de médecine, les enfants composant le grand défilé scolaire chanter en masse le: « Ça ira! et: Les Jésuites à la lanterne!

« Dignes effets de l'éducation laïque.

« Vers dix heures du matin, un groupe d'élèves de l'Institut industriel est venu pousser en face de nos bureaux des vociférations sauvages, parmi lesquelles perçaient surtout les cris de: Mort à la *Vraie France*! A bas la *Vraie France*!

« Le même jour, à six heures du matin, un vieux Frère des écoles chrétiennes, dont

le nom est justement populaire, le Frère Epinien, surnommé le frère des soldats, a été insulté et maltraité par des jeunes gens de l'Institut industriel.

« Dimanche, aux abords de l'église du Sacré-Cœur, de nombreux Ferrystes se sont attroupés pour harceler les fidèles qui se rendaient au Salut solennel célébré dans cette église à l'intention des congrégations persécutées.

« Cédant aux vives réclamations qui leur étaient adressées, des agents de police ont dispersé à grand peine cet attroupement. »

Nous lisons d'autre part dans le *Propagateur*:

« Les orgies qui ont déshonoré notre ville samedi et dimanche ont continué lundi dans le quartier Saint-Sauveur. Toute la journée, les cabarets ont regorgé d'individus qui racontaient leurs exploits respectifs des jours précédents.

« La soirée a été bruyante. On a joué de la caisse, on a poussé les mêmes hurlements que samedi et dimanche, — toujours en l'honneur du ministre de l'Instruction publique.

« Les ouvriers honnêtes et laborieux, qui savent que leur salaire suffit à peine, en présence de la cherté des subsistances, à subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles, se demandent d'où ces individus tirent l'argent qui leur permet de boire et de passer plusieurs jours sans travailler. Il faut qu'il y ait, disent-ils, quelques caisses noires dans lesquelles puisent les meneurs. »

Un témoin oculaire, M. de Marq, rédacteur en chef de l'*Emancipateur* de Cambrai, raconte les faits suivants:

« Après avoir passé devant le ministre, les enfants des écoles publiques défilent devant l'Hippodrome, où l'on sait rassemblés un grand nombre de catholiques.

« Le mot d'ordre a été donné à tous les maîtres et instituteurs, et lorsque chaque pension, chaque classe arrive devant la porte fermée de l'immense rotonde, sur le signal du maître, tous ces pauvres mioches lèvent leurs képis en l'air, et d'un gosier éraillé, fatigué, orient à tue-tête: Vive la République! A bas la calotte! A bas les Jésuites!

« Et le plus grand nombre d'entre eux ont à peine dix ans, onze ans, et n'ont pas encore fait leur première communion.... »

« Les élèves d'une de ces écoles passant devant notre groupe — et sachez que je ne parle pas ici par ouï dire, ce que je raconte je l'ai vu et entendu — les enfants d'une de ces écoles, dis-je, passant devant nous, chantaient de toute la force de leurs gosiers, en chœur, sans aucune hésitation, comme l'on chante une chose que l'on a longuement apprise et longuement répétée:

« Ça ira, ça ira, ça ira,
Les Jésuites à la lanterne.
Ça ira, ça ira, ça ira,
Les Jésuites on les pendra.

« Et les maîtres chantaient avec leurs élèves.

« Et ce n'était point des enfants isolés, des gamins sans guides et sans chefs, non. Ils étaient là, bien en rangs, se donnant le bras et leurs mentors sur le côté.

« Voilà la République!

« Puis quelques-uns, dans la bagarre, sortirent des rangs, — je dirai tout, il le faut, de nez, montrant leurs... faces postérieures, et vociférant: *Oui, on vous pendra, tas de suites, vieilles carcasses!*

« Et c'étaient des enfants, je le répète, dix à quinze ans! »

Voilà ce que fait la République.

Etranger.

ALLEMAGNE. — M. de Bismark est véritablement malade et n'a pu voir le roi. Les médecins ordonnent au chancelier de faire un long voyage pour combattre la fièvre nerveuse dont il est atteint.

ESPAGNE. — Dans la province de Saragosse, plusieurs rivières ont débordé, à la suite de pluies extraordinaires. Les villes de Caspe et de Calatayud sont inondées.

Le pont de Caspe a été enlevé par le courant.

ITALIE. — Quelques secousses de tremblement de terre, dit l'*Italie*, ont été ressenties dimanche à Sienna. La première, à peine sensible, a eu lieu à onze heures cinquante-cinq minutes du matin; la seconde, à midi trente-cinq minutes, et la troisième enfin, plus légère que les autres, à deux heures quarante minutes.

— Dans la mine de Montepont, arrondissement d'Iglesias (Sardaigne), on a découvert, à la profondeur de 150 mètres, un lac sur lequel on se promène en bateau. Les curieux qui le visitent l'illuminent au magnésium.

Chronique militaire.

La question est encore en suspens entre le général Farre et la commission relative à la durée du service militaire et celle qui concerne la suppression du volontariat d'un an. Le général y consentirait au point de vue militaire; mais au point de vue des conséquences sociales, il ne peut prendre sur lui de décider cette suppression, sur laquelle le gouvernement tout entier doit délibérer.

La commission a adopté un système transactionnel présenté par un de ses membres, le commandant de Pont-Lévy, et qui consiste en ceci: chaque année le ministre de la guerre fixerait le nombre des jeunes gens pouvant être libérés à la fin de la première année et de la deuxième année de service. Puis les conseils de régiment, tels qu'ils sont constitués par la loi de 1878 sur le rengagement des sous-officiers, désigneraient ceux des hommes qui, par leurs capacités, mériteraient de bénéficier de cette exemption.

C'est sur ce système que la commission

Moi, faut que je rentre à la ferme tout de suite.

— Ah! je veux bien, dit le jeune garçon; je vas courir tout le long du chemin.

— Tiens, voilà ton écu.

Le petit paysan, enchanté de l'aubaine, avait déjà fait quelques pas vers le village.

Jean Malicorne l'arrêta.

— Faut tout prévoir, dit-il. Comme c'est pressé, si tu ne trouves pas M. Malicorne chez lui, tu iras chez M. Hervey, et tu lui feras la commission. Sais-tu où demeure M. Hervey?

— Oh! oui, dit l'enfant.

— Eh bien, pars, mon gars, et merci!

Cette fois l'enfant partit en courant.

Quant à Malicorne, il disparut au milieu des ténèbres, et se dirigea vers l'endroit où la Cure se jette dans l'Yonne.

On sait pourquoi le jeune garçon ne devait pas trouver Prosper Malicorne dans la maison de son père. C'était une habile tactique de celui-ci d'y avoir envoyé l'enfant.

Le petit paysan, après avoir frappé inutilement à la porte de l'officier de santé, se rendit chez le docteur Hervey et lui fit la commission dont on l'avait chargé.

— Qui t'envoie vers moi, mon ami? demanda Hervey.

— Un domestique des Moustiers que j'ai rencontré au hameau.

— Pourquoi n'est-il pas venu lui-même?

— Il était pressé de rentrer à la ferme.

Hervey faisait ces questions parce qu'il n'était pas le médecin du fermier.

— C'est bien. Je vais prendre ma voiture et me rendre aux Moustiers. Veux-tu que je te mène au hameau?

— Tout de même, monsieur.

Le médecin attela lui-même son cheval, fit monter l'enfant en voiture et se dirigea vers le port.

La maisonnette de Morisset ne laissait filtrer aucune lumière; Andoche était sans doute couché et dormait; il était inutile de songer à prendre le bac.

Il se rendit au gué et poussa son cheval dans la rivière; l'eau n'avait pas plus d'un pied d'élévation. Le cheval parcourut la courbe assez étendue que décrivait le gué et arriva sur la rive gauche.

Au moment où onze heures sonnaient, le médecin arriva à la ferme des Moustiers. Toutes les issues étaient closes.

Il frappa à la porte principale.

Une voix cria du dedans:

— Qui va là?

— C'est le docteur Hervey, de Château-Bernard.

— Que voulez-vous?

— On est venu me chercher de la part du fermier pour un accouchement, et j'arrive.

— C'est une mauvaise plaisanterie, monsieur le

médecin; il n'y a ici aucune femme ayant besoin de votre aide.

— Sérieusement?

— Très-sérieusement. Bonne nuit!

La pluie avait redoublé d'intensité; Jacques Hervey s'empressa de remonter en voiture.

— C'est étrange! pensa-t-il. Qui donc avait intérêt à me faire cette plaisanterie de mauvais goût? Peut-être l'enfant s'est-il trompé?

Mais dans l'impossibilité où il était de le retrouver à pareille heure, il reprit le chemin qu'il venait de parcourir.

Juste à ce moment, une ombre noire apparut au-dessus de l'écluse qui contenait les eaux de la Cure: c'était Jean Malicorne.

L'ancien conducteur de trains de bois connaissait le mécanisme de la levée des aiguilles; c'était pour lui un jeu d'enfant.

Il s'assit sur la passerelle et ne bougea plus.

Hésitait-il devant le crime qu'il allait commettre?

Avait-il des remords?

Non!

Il calculait le temps qu'avaient dû employer l'enfant et Jacques Hervey, et attendait, froidement, l'heure favorable pour l'accomplissement de sa vengeance.

Tout à coup, il gagna l'extrémité de la passerelle et leva une aiguille, puis deux, puis trois, et ainsi de suite jusqu'à dix.

Un bruit sourd se fit entendre.

L'eau bouillonna, et des ondes écumeuses jaillirent. Des masses énormes d'eau, ne trouvant plus d'obstacle, se répandirent dans l'Yonne et coururent avec une telle rapidité qu'elles eussent devancé une locomotive lancée à toute vapeur.

Malicorne avait disparu, se perdant dans les ombres de la nuit.

Jacques Hervey arriva au gué qu'il venait de traverser, et, absorbé par ses réflexions, il engagea machinalement son cheval dans la rivière.

Mais à peine celui-ci eut-il fait quelques pas qu'il renifla bruyamment et se cabra. Le médecin crut qu'un obstacle se dressait devant le bétail.

Il obliqua un peu vers la gauche et encouragea son cheval à peu vers la gauche et encouragea son cheval à peu vers la gauche et encouragea son cheval à peu vers la gauche.

La nuit était tellement noire qu'il ne voyait pas la tête de l'animal. Le cheval suivit l'impulsion que lui donnait son maître. Tout à coup le cheval manqua sous ses pieds: Jacques Hervey entendit un clapotement, un cri rauque, quelque chose comme un hennissement de peur, un râle étrange.

comme un hennissement de peur, un râle étrange, et de se jeter à la nage, mais le tablier était déjà et la capote du cabriolet touchait presque l'eau.

l'onde frémissante. Cependant il fit un dernier effort et put sortir de la voiture; mais ses forces étaient

demande l'avis du général Farre. Le ministre a promis de soumettre cette question à l'un des prochains conseils des ministres, et il a pris rendez-vous pour samedi 4^{er} mai avec la commission afin de lui faire connaître la réponse du gouvernement.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La lune rousse fait des siennes. Depuis le commencement de la semaine, le thermomètre s'est abaissé à 3 et 2 degrés au-dessus de la glace, et dans certaines expositions il a atteint zéro.

Ce matin, 30 avril, au lever du soleil, il n'était pas mieux placé; le vent du nord a bientôt couvert le temps d'une couche grise comme au mois de décembre, et vers 7 heures, pendant dix minutes environ, la neige a tombé à gros flocons; quelques instants après encore, elle a voltigé de nouveau.

De la neige la veille du mois de mai est un fait assez rare dans notre région pour être signalé.

Heureusement que cet état atmosphérique ne durera pas. Le baromètre monte depuis hier; il est aujourd'hui à 763^{mm}.

La révision des listes électorales de toute la France a été définitivement close le 31 mars dernier.

Ces listes comprennent deux sortes d'électeurs, les électeurs municipaux et les électeurs politiques.

Sont électeurs tous les Français âgés de vingt et un ans, jouissant de leurs droits civils et politiques et habitant la commune depuis six mois.

C'est la loi du 7 juillet 1874 qui a créé les électeurs municipaux, lesquels se distinguent des électeurs politiques par l'obligation d'un an de résidence.

Nouvel avis de crue. — Une crue se manifeste sur la Loire.

On présume que le maximum sera de 4^h 30 à Orléans et qu'il aura lieu le 4^{er} mai, vers 4 heures du soir.

On pense que la crue atteindra, à Tours, à 1 m. 30, le 2, vers 4 heures du soir; à Langeais, 2 m. 50, le 2, vers 10 heures du soir.

Assemblée de la Croix-Verte. — Le Maire de Saint-Lambert-des-Levées informe le public que l'Assemblée dite de la Croix-Verte et de Saint-Lambert-des-Levées se tiendra dimanche prochain, 2 mai.

Il y aura protection pour les marchands étalagistes, mât de cocagne, divertissements et jeux de toutes sortes.

Le Journal de Maine-et-Loire nous apprend la mort d'Abraham, cet ébéniste qui, le 9 novembre dernier, à Huillé, près Durtal, arrondissement de Baugé, avait assassiné M^{me} Quartier et sa domestique. Demain, nous donnerons les détails publiés par notre confrère sur les aveux de l'assassin.

épuisés; il battit l'eau un instant, poussa un cri de suprême appel et disparut engouffré dans le tourbillon liquide.

(A suivre.) ARMAND LAPOINTE.

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES DRAMATIQUES FRANÇAISES, sous la direction de M. Noël Martin, ex-artiste de l'Odéon, et avec son concours et celui de :

MM. Dumoulin et Petit, du Palais-Royal; Hollinger, des Bouffes-Parisiens; Lutz, du théâtre des Nouveautés; Chaumont, des Variétés; Delaunay, du théâtre des Nouveautés; M^{me} Georgina, du Châtelet; M^{lle} Victoria Prelo, des Fantaisies-Parisiennes; Roche, du Palais-Royal; Barraine, des Bouffes-Parisiens; Aimée, du Châtelet, et Maria, de la Renaissance.

DIMANCHE 2 mai 1880.

LE SIÈGE DE GRENADE

Vaudeville-opérette en 4 actes, de MM. Chivot et Duru (nouveau du Palais-Royal).

Le spectacle commencera par : Un Ménage à quatre, comédie-vaudeville en 1 acte, de MM. Chivot et Duru.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

THOUARS.

La gendarmerie de Thouars a procédé, samedi dernier, à l'arrestation de la nommée Virginie Husseau, accusée d'infanticide volontaire. Cette fille, âgée de 24 ans, était au service de M. Goyas, cultivateur à Ligron, commune de Sainte-Radégonde.

Elle a fini par avouer son crime, mais elle soutient que son enfant était mort-né. Sur ses indications, on a retrouvé le petit cadavre couché à la tête du lit de la mère. M. le docteur Reverdit, qui en a fait l'autopsie, a reconnu que l'enfant était né à terme et viable. Malgré cela, la fille Husseau maintient ses affirmations; elle a été sequestrée à Thouars, provisoirement.

TOURS.

C'est à partir du 15 juin prochain que MM. Regnier, artiste du théâtre de l'Odéon, et Dugard, directeur du théâtre de Gand, prendront pendant un an la direction du théâtre de Tours, en remplacement de M. Gauthier. Cette cession a été faite par le Conseil municipal de Tours, dans la séance du 9 avril dernier.

C'est avec plaisir, dit l'Indépendant, que nous souhaitons la bienvenue à ces deux artistes bien connus dans le monde des théâtres.

Dimanche dernier, la femme du sieur Guillon, garde-champêtre de la commune de Liré, arrondissement de Cholet, qui gardait sa vache dans un champ, avait eu l'imprudence d'enrouler la corde autour de son poignet.

Vers quatre heures du soir, elle a été jetée à terre et entraînée par la bête, tout à coup devenue furieuse. Aux cris de la malheureuse femme, des voisins sont accourus et l'ont rejointe dans un chemin creux, à cent mètres de sa maison.

Elle avait la tête fracassée, le corps complètement broyé; des lambeaux de chair étaient épars sur le sol, dans un parcours de plus de vingt mètres.

Malgré les soins les plus pressés qui ont été prodigués à l'infortunée, elle a rendu le dernier soupir sans pouvoir proférer une seule parole.

Ce terrible accident devrait servir d'exemple aux gardeurs de troupeaux.

Tentative d'assassinat suivie de vol. — Le 26 avril, à quatre heures du matin, à la ferme du Buisson, commune de Craon, une tentative d'assassinat suivie de vol avec armes (une fourche en fer à trois branches et un couteau), a été commise sur les personnes des nommés Paillard, Jean, âgé de 60 ans, Françoise Fournier, sa femme, âgée de 60 ans, Paillard, Jean, âgé de 26 ans, leur fils, cultivateurs, demeurant à la ferme du Buisson.

Auteur, le nommé Ménard, Jean, âgé de 45 ans, journalier à Craon.

Ménard pénétra dans la maison et demanda de l'argent, et, comme il ne trouva pas suffisante la somme que lui remettait la fermière, il frappa celle-ci à la tête d'un coup de fourche qui l'étendit à terre.

Le mari arriva au secours de sa femme, un second coup l'étendit. Un troisième coup fut porté au fils qui venait secourir ses parents.

Le vol, de 38 fr. environ, a dû être le mobile de cette tentative. L'auteur, arrêté et confronté avec ses victimes, qui l'ont parfaitement reconnu, a nié énergiquement, et, malgré l'argent trouvé sur lui et ses vêtements ensanglantés, il n'en persista pas moins dans ses dénégations.

M. le docteur Morillon, médecin à Craon, a constaté que, malgré les nombreuses blessures des victimes, aucune ne paraît mettre leur vie en danger. (ECHO de la Mayenne.)

NANTES.

Nous lisons dans l'Espérance du peuple :

« Samedi dernier, une Sœur Clarisse entra comme d'habitude au marché de la rue Talensac, avec un panier au bras. La pauvre fille se disposait à aller de banc en banc recevoir ce que voudraient bien lui remettre les marchandes de la Halle, ces femmes de cœur toujours disposées à donner à ceux qui souffrent. On avait compté sans une surveillance de la police, qui vint tout à coup prier cette pieuse mendicante de se retirer. Une religieuse ne sait autre chose que de se résigner, elle s'en alla et ne fit entendre aucune plainte.

» Le même jour, une religieuse de l'ordre des Sœurs de l'Immaculée-Conception, qui tiennent à Nantes, rue Saint-Laurent, un orphelinat de jeunes filles et ajoutent à cela le soins des pauvres malades à domicile, se vit obligée de quitter également le même marché, sur les observations d'un sergent de ville, qu'elle n'avait rien à faire là.

» Qu'est-ce à dire ?
» A-t-on la prétention d'assimiler les ordres religieux à des sociétés de mendiants et de vagabonds ?

» Comment oserait-on défendre aux servantes des pauvres, à ces saintes filles si tendrement dévouées au service des vieillards, des infirmes, des malades et des orphelins, de demander, pour leurs protégés et leurs vieux amis, des secours, des adoucissements, des douceurs ?

» Mais si la police les chassait de nos rues, de nos marchés et de nos maisons, ainsi que de vils mendiants, ne craindrait-elle pas que le public, prenant leur défense, ne les reconduisit en triomphe jusque dans ces admirables établissements qu'elles ont fondés dans notre ville et qui en sont l'honneur comme ils en perpétuent le renom de charité ?

» Et de quel droit viendrait-on à retirer à nos dames de la Halle, si généreuses et si compatissantes, la faculté pour elles de faire la part à Dieu, la part aux pauvres, sans les offenser cruellement dans leurs habitudes charitables et leur affection ? »

RENNES.

Voici le programme des fêtes qui seront données à Rennes à l'occasion du Concours régional agricole, qui aura lieu du Samedi 13 mai au Lundi 24 mai 1880, comprenant les départements suivants : Loire-Inférieure, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Maine-et-Loire, Mayenne et Ile-et-Vilaine.

Samedi 15 mai. — Ouverture de l'Exposition Artistique et Archéologique, à l'Hôtel-de-Ville. — Concert militaire. — Grand festival, par les Musiciens et Orphéons (2,000 exécutants). — Illumination du Carré Duguesclin.

Dimanche 16 mai. — Défilé des Sociétés musicales. — Concours d'exécution, de soli, d'honneur. — Distribution des récompenses. — Fêtes nautiques sur le canal d'Ille-et-Rance. — Illumination des rives. — Concert choral et instrumental. — Feu d'artifice.

Lundi 17 mai. — Essais publics des instruments admis aux concours spéciaux (Champ-de-Mars). — Courses de chevaux (Hippodrome du Polygone). — Bal à l'Hôtel-de-Ville.

Mardi 18 mai. — Courses de Vélocipèdes. — Représentation extraordinaire au Théâtre.

Mercredi 19 mai. — Opérations du Jury des Produits agricoles. — Grande course de fonds pour Vélocipèdes, de Rennes à Dinan (aller et retour), 114 kilomètres. — Concert militaire (place de Bretagne). — Jeux publics. — Ascension d'un ballon. — Représentation extraordinaire au Théâtre.

Jeudi 20 mai. — Opérations du Jury des animaux. — Concert militaire au Champ-de-Mars. — Concert choral et instrumental. — Illumination de la promenade du Mail. — Feu d'artifice.

Vendredi 21 mai. — Ouverture de l'Exposition des produits de l'horticulture. — Annonce de la cavalcade. — Cortège. — Retraite aux flambeaux.

Samedi 22 mai. — Jeux publics (place de Bretagne). — Grand concert au Théâtre.

Dimanche 23 mai (entrée gratuite des concours et de l'Exposition horticole). — Grande Cavalcade de Bienfaisance. — Distribution solennelle des récompenses. — Illumination générale du Thabor et du Jardin des Plantes. — Feu d'artifice. — Concert choral et instrumental. — Retraite aux Flambeaux.

Les personnes qui pensent ne pas avoir la conscience tranquille feront bien, croyons-nous, de se mettre en règle le plus tôt possible. Voici qu'on nous annonce, en effet, un nouveau déluge pour 1884. Cette terrible prédiction va laisser bien loin derrière elle les préoccupations politiques, et nul doute que les esprits timorés renonceraient à se préparer en vue des nouvelles élections.

Il paraît que tous les 6,000 ans la Terre est soumise à de formidables révolutions; or, l'année prochaine, disent les astronomes modernes, va voir survenir un changement dans l'axe polaire.

Empressons-nous toutefois de rassurer nos lecteurs. Noé dut son salut à la connaissance qu'il avait de ce phénomène physique, et comme aujourd'hui les moyens de construction sont plus rapides qu'autrefois, chacun pourra prendre ses précautions.

Faits divers.

Deux canons de 50 tonnes. — Lundi, dit la Charente, il a été amené, à Angoulême, un second canon de 50 tonnes, qui a été dirigé sur le port de l'Houmeau, où il est actuellement, jusqu'au jour de son embarquement pour Rochefort. Le Compagnie d'Orléans ayant manifesté des craintes au sujet du passage de cette pièce sur le pont de la Madeleine, il a fallu prendre la route de Pisany pour arriver au port.

Dans ce trajet, le canon s'est enfoncé de l'arrière dans le sol d'environ 25 centimètres. Mais, à l'aide de vérins, on est parvenu à le remettre au plan de la route, et il a pu continuer sa route jusqu'à destination, sans nouveau contre-temps. Un 3^e canon de même poids doit arriver prochainement pour être transporté à Lorient par la voie ferrée. Ces pièces sortent de la fonderie nationale de Ruelle.

Lucie a huit ans, et fait une petite dictée, sous la surveillance de sa mère.

— Soigne donc ton orthographe, mon enfant, lui dit celle-ci, c'est vraiment très-mal.

— Je ne peux pas, petite mère, j'ai trop mauvaise plume.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 29 avril 1880. La situation générale de la Bourse est excellente à tous égards. Le bilan de la Banque qui vient d'être affiché atteste dans l'encaisse un accroissement de 7 millions avec une augmentation de 56 millions dans le portefeuille. Sur le marché, les premières opérations de reports se traitent à des prix très-modérés : 25 centimes sur le 5 0/0, 12 centimes sur le 3 0/0. Enfin les cours de nos rentes, ceux des principaux fonds étrangers et ceux de nos grandes valeurs de crédit font preuve d'une complète fermeté. L'ensemble de ces faits est donc hautement satisfaisant.

Le 5 0/0 se maintient, sans aucune défaillance, à 119.27 1/2 et 119.28 1/2. L'Italien fait parallèlement 84.40, et le Florin d'Autriche s'établit définitivement à ce cours de 75 qui a été si débattu depuis huit jours.

La stabilité de ces prix autorise à prévoir dans un délai très-prochain un mouvement de hausse.

Les fluctuations sont restreintes sur les valeurs de Crédit. On cote sur le Crédit foncier 1,190. Le placement des nouvelles obligations communales suit son cours. Il se fait des échanges au profit de ces titres contre les obligations sorties au tirage du 22 mars.

La Banque d'escompte est parfaitement tenue à 800. Les demandes assez nombreuses continuent à se produire sur l'action de la Société des Immeubles de Paris. Les obligations de la Banque hypothécaire de Suède sont en vive demande à 461.28. Le Crédit lyonnais, la Société financière et la Société générale française de crédit, pour ses actions anciennes et les nouvelles, reproduisent leurs cours d'hier.

JOURNAL DU MAGNÉTISME

Fondé par le baron du POTET (22^e année). — Directeur : H. DURVILLE. — Abonn. : 6 fr. par an; le N. : 25 cent. — Traitement des Maladies par le Magnétisme et le Somnambulisme. — M^{me} BERTHE, somnambule, célèbre par sa lucidité, consult. par correspondance. S'adresser au bureau du journal, 66, rue des Lombards, Paris.

Gratis et Franco

SUR SIMPLE DEMANDE ADRESSÉE A LA MAISON DU PONT-NEUF

Rue du Pont-Neuf, PARIS On reçoit le superbe Album-Catalogue avec la belle collection des gravures de Modes pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants et le moyen de prendre soi-même les mesures.

SÉRIES EXTRAITES DU CATALOGUE Printemps-Eté 1880

| | | | |
|---|-----------|--|----------|
| L'ELBEUF Vêtement complet, riche draperie nouveau. | 29 fr. | PARDESSUS draperie mouton double entièrement nouveau. | 15 fr. |
| HABILLEMENT complet drap noir Sedan. | 35 fr. | VÊTEMENT complet coulis fantaisie. | 9 fr. 75 |
| COMMUNION Costume complet, drap fin. | 12 fr. 75 | ENFANTS Costume complet, drap nouveau. | 5 fr. |

Expédition franco dans toute la France à partir de 25 fr. Tout vêtement expédié ne convenant pas, l'argent en est retourné de suite. ADRESSER LES DEMANDES AU DIRECTEUR DE LA MAISON DU PONT-NEUF, PARIS LA MAISON N'A PAS DE SUCCURSALE



SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castilleuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Core N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalesscière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalesscière m'en a sauvé complètement. — BONNEL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalesscière. LÉON PRYCLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande; elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalesscière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BASSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

| DÉPARTS DE SAUMUR | | ARRIVÉES A POITIERS | | ARRIVÉES A ANGERS | |
|-------------------|--|---------------------|--|-------------------|--|
| 6 h. 35 matin. | | 10 h. 30 matin. | | 10 h. 54 matin. | |
| 8 10 — | | | | 9 18 soir. | |
| 1 35 soir. | | 4 50 soir. | | | |
| 4 55 — | | | | | |
| 7 40 — | | 11 35 — | | | |

| DÉPARTS DE POITIERS | | ARRIVÉES A MONTREUIL | | ARRIVÉES A SAUMUR | |
|---------------------|--|----------------------|--|-------------------|--|
| 5 h. 10 matin. | | 8 h. 52 matin. | | 9 h. 46 matin. | |
| 10 45 — | | 3 35 soir. | | 4 18 soir. | |
| 12 15 soir. | | 5 14 — | | 6 26 — | |
| 6 45 — | | 10 22 — | | 11 — — | |

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 AVRIL 1880.

| Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | |
|-------------------------------------|--------|---------|------|--|---------|---------|------|----------------------------|--------|---------|----|
| Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | |
| 3 % | 84 15 | 15 | | Crédit Foncier colonial .. | 440 | | | Canal de Suez | 960 | | 10 |
| 3 % amortissable | 85 75 | 25 | | Crédit Foncier, act. 500 f. .. | 1190 | | 10 | Crédit Mobilier esp. | | | |
| 4 1/2 % | 114 | | | Obligations foncières 1877 .. | 365 | 1 | | Société autrichienne | 588 75 | 3 75 | |
| 5 % | 119 90 | | 07 | Sec. gén. de Crédit industriel et commercial | 735 | 5 | | OBLIGATIONS. | | | |
| Obligations du Trésor | 518 75 | 2 50 | | Crédit Mobilier | 708 75 | 3 75 | | Orléans | 380 50 | | |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857 .. | 339 | | 3 | Crédit Foncier d'Autriche | 755 | 2 50 | | Paris-Lyon-Méditerranée .. | 385 50 | | |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 .. | 506 | | | Est | 737 50 | | 2 50 | Est | 397 50 | | |
| — 1865, 4 % | 529 75 | | 2 25 | Paris-Lyon-Méditerranée | 1303 75 | 3 75 | | Nord | 390 75 | | |
| — 1869, 3 % | 403 50 | | 1 50 | Midi | 968 75 | 1 25 | | Ouest | 386 | | |
| — 1871, 2 % | 309 50 | | 1 50 | Nord | 1580 | | | Midi | 384 | | |
| — 1875, 4 % | 517 | | | Orléans | 1198 75 | 3 75 | | Paris (Grande Ceinture) .. | 380 | | |
| — 1876, 4 % | 515 | | 1 50 | Ouest | 773 75 | | 1 25 | Paris-Bourbonnais | 384 | | |
| Banque de France | 3340 | | 10 | Compagnie parisienne du Gaz .. | 1301 25 | 1 25 | | Canal de Suez | 565 | | |
| Comptoir d'escompte | 895 | | | C. gén. Transatlantique | 615 | | | | | | |
| Crédit agricole | | | | | | | | | | | |

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

| DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. | |
|---|---------------------|
| 3 heures 8 minutes du matin, express-poste. | |
| 6 — 45 — — — — — | |
| 8 — 56 — — — — — | |
| 1 — 25 — — — — — | soir, |
| 3 — 32 — — — — — | express-omnibus. |
| 7 — 15 — — — — — | omnibus. |
| 10 — 37 — — — — — | (s'arrête à Angers) |

| DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. | |
|---|----------------------|
| 3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte. | |
| 8 — 21 — — — — — | omnibus. |
| 9 — 40 — — — — — | express. |
| 19 — 40 — — — — — | soir, omnibus-mixte. |
| 4 — 44 — — — — — | omnibus-mixte. |
| 10 — 28 — — — — — | express-poste. |

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.

SAISON D'ÉTÉ

SEULE MAISON SPÉCIALE DE VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS
POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

Fondée en 1846

A LA

BELLE JARDINIÈRE

Rue d'Orléans, 26, à Saumur

VÊTEMENTS SUR MESURE
FAITS A PARIS

HABILLEMENTS
COMPLETS
pour
MARIAGES

COSTUMES
De Première Communion
et
POUR ENFANTS

Prix Fixe.

Prix Fixe.

Comme les années précédentes, la BELLE JARDINIÈRE vient, au commencement de cette saison, vous annoncer que tous ses assortiments sont au grand complet.

Vous trouverez dans ses magasins un choix considérable de **Vêtements dans tous les genres** et de tous les prix possibles; leur exécution parfaite, leur coupe irréprochable et du meilleur goût lui permet de rivaliser avec les premières maisons de Paris.

Les **ÉTOFFES** ne laissent, non plus, rien à désirer, comme qualité et comme haute nouveauté; elles peuvent soutenir la comparaison avec celles fournies par les tailleurs les plus renommés.

Les **COSTUMES D'ENFANTS** ont été cette année l'objet de tous les soins, aussi peut-elle en offrir un choix très-varié dans les modèles les plus nouveaux.

CONFECTION SUR MESURE de toutes espèces de vêtements dans le plus bref délai.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochain,

GRANDE MAISON

Propre au commerce en gros ou pour habitation bourgeoise,

Située quai de Limoges, n° 31.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

VIN ROUGE

Du CHATEAU DE MESMÉ (Vienne),
Livrable en fûts de Bordeaux, gare de Loudun.

Récolte 1875, fût compris... 120 fr.
» 1877, » .. 170 »
» 1878, » .. 150 »
» 1879, » .. 100 »

Echantillons de dégustation, chez M. PARRÉ, maçon, rue de l'Abattoir, 7, à Saumur. (235)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE

D'UN

MULET RÉFORMÉ

Provenant du 32^e régiment d'infanterie.

Le samedi 1^{er} mai 1880, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, sur la place du Chardonnet, à Saumur, à la vente aux enchères d'un **mulet réformé** provenant du 32^e régiment d'infanterie.

Prix payable comptant, plus 5 0/0. Le Receveur des Domaines, (242) L. PALUSTRE.

UN MENAGE, sans enfant, demande un emploi, le mari comme cocher, la femme comme cuisinière. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un comptable sérieux, à l'année.

S'adresser au bureau du journal.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatif les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

Thés **CHOCOLAT** Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, NOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

LOTION ÉPIDERMALE

Toutes taches de rousseur, masque et boutons, disparaissent en trois semaines. — Flacon : 2 fr. 50. — Constatacion médicale attestant la parfaite innocuité. — Se trouve dans toutes les bonnes maisons de parfumerie. — L'on expédie franco pour deux flacons contre mandat-poste à l'adresse de V. LOCHET, dépositaire général, 8, rue de Toulouse, 3 Reunes. — A Saumur, chez M. SARGET-GIRAULT. (237)

Saumur, imprimerie de P. GODDET.